

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2006

- : - : - : - : - : -

Étaient présents :

Alain MÉTRAL, Maire,
Jean-Yves LEMÉTAYER, André SIMON, Béatrice CAUCHY, Élisabeth
LEGRAND, Jean-Claude LEPAON, Claude DUGUEY, Adjoints.

Michel MADORÉ, Dany DAVID, Christian COURPIN, Evelyne
DOINEIL, Dominique BRALEY, Paulette LEMARIGNER, Sophie
MARTIN, Annick LAMAZURE, Daniel CAILLOT, Mireille BRAJON,
Jean-Michel HEC, Michel CHAIGNON, Patrice LEREVEREND,
Conseillers et Conseillères Municipaux.

Procuration :

Thérèse VIDON (procuration à André SIMON), Catherine POIROT
(procuration à Jean-Yves LEMÉTAYER), Gilles LECLERC (procuration
à Elisabeth LEGRAND), Françoise GRAMMAY (procuration à Alain
MÉTRAL), Jean-Pierre RUAULT (procuration à Jean-Claude LEPAON),
Josiane MARAIS (procuration à Claude DUGUEY), René GROULT
(procuration à Jean-Michel HEC).

Secrétaire de séance : S. MARTIN

Assistée de Florence FISCHER, Directrice de Cabinet

Date de convocation : 21/09/2006

Date d'affichage : 09/10/2006

Avant d'aborder la séance, le Maire demande de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour la question suivante :

- Dépôt et signature du permis de construire modificatif de la Médiathèque.

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU 15 JUIN ET 27 JUILLET 2006

A l'unanimité, l'assemblée municipale vote les deux comptes rendus.

Monsieur CHAIGNON : *« une seule observation, je n'ai jamais dit Monsieur le Maire que vous ne respectiez pas les règles démocratiques et que nous allions porter le compte rendu du 15 juin 2006 au Tribunal Administratif ».*

I – LOTISSEMENTS : « LES JARDINS SAINT FIACRE » ET « JAMES LOISON » : RETROCESSION DES VOIES DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL

A l'unanimité, l'assemblée municipale autorise le Maire à signer les actes notariés et les pièces afférentes à la cession gratuite des parcelles cadastrées A 516, AD 675 (Jardins St Fiacre) et AC 224 (Square de la Pleïade) au profit de la commune en vue de les incorporer ultérieurement dans le domaine public.

II - MARCHÉ ROUTE DE COUTANCES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION FONDÉE SUR L'ENRICHISSEMENT SANS CAUSE

A l'unanimité, l'assemblée municipale décide :

- d'annuler le marché n° 50002 2006 01 relatif à l'effacement des réseaux route de Coutances, - d'autoriser le Maire à signer la convention fondée sur l'enrichissement sans cause d'un montant de 3 435 22.89€

- d'autoriser le Maire à procéder à la décision modificative suivante :

- compte 678 : charges exceptionnelles : 343 522,89€

- compte 778 : produits exceptionnels : 343 522,96€

afin de procéder à la régularisation de l'opération susvisée.

III – TRAVAUX LOTISSEMENT DE LA DEMEURANCE : PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNALE

A l'unanimité, l'assemblée municipale autorise le Maire à signer toute les pièces relatives aux travaux des effacements de réseaux dans le lotissement de la Demeurance.

L'ouverture des crédits d'un montant de 85 000,00€ est prévue au budget primitif 2006, sachant que le Syndicat Départemental d'Energie de la manche (SDEM) participera à hauteur de 42 636,00€.

Monsieur LEREVEREND : *« Pourquoi n'a-t-on pas un calendrier prévisionnel de travaux d'enfouissement des lignes ? »*

Monsieur SIMON : « *La commission de travaux à laquelle vous participez prépare et étudie le programme de travaux sur la commune. Vous n'avez fait aucune remarque à ce moment là.* »

IV – TRAVAUX ROUTE DE COUTANCES : ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A L'INSTITUT DE SAINT-LÔ ET CCI

A l'unanimité, l'assemblée municipale autorise le Maire à signer toutes les pièces utiles pour acquérir une partie des parcelles AB 348 (appartenant à l'Institut Saint-Lô) et AC 160 (appartenant à la Chambre de Commerce et d'Industrie Saint-Lô- Granville) afin de permettre la création d'un giratoire.

V – CREMATORIUM : OUVERTURE DU DEPÔT DE LISTE POUR L'ELECTION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

A l'unanimité, l'assemblée municipale décide de :

- déposer la liste afin d'élire la commission d'ouverture des plis chargée d'examiner les délégations de service public dans le cadre de la création du futur crématorium.
- de désigner les mêmes membres que ceux qui composent la commission d'appel d'offres et d'adjudication, en intégrant Monsieur Jean-Michel HEC, en remplacement de Monsieur René GROULT.

L'élection aura lieu à l'ouverture de la séance de la prochaine réunion du conseil municipal du 09/11/2006.

VI – TRAVAUX ROUTE DE COUTANCES : REPRISE DE LA COMPETENCE VOIRIE PAR LA COMMUNE DE LA PARTIE ENTRE LE LIEU DIT « LA VALLEE CAGNON » ET LE PANNEAU DE LA COMMUNE D'AGNEAUX

A l'unanimité, l'assemblée municipale décide de modifier les statuts de la Communauté de Communes de l'Agglomération Saint-Loise « compétence optionnelle voirie » concernant la route de Coutances afin que la commune d'Agneaux puisse aménager la tranche conditionnelle (tronçon lieu dit de la Vallée Cagnon à la rue des Coutures).

VII – FINANCEMENT PARTICIPATION VOIE ET RESEAUX : EXTENSION DU RESEAU BASSE TENSION A LA HEUPERIE

A l'unanimité, l'assemblée municipale décide d'appliquer la participation pour voirie et réseaux instituée le 15 juin 2006 sur le territoire communal aux propriétaires fonciers des lieux dit la Heuperie et le Rocreuil.

A l'unanimité, l'assemblée municipale a fixé cette participation à 13 339,79€ et a autorisé le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

VIII – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

A l'unanimité, l'assemblée municipale accepte de renouveler le contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel sur le territoire de la commune avec Gaz de France.

IX – CONCOURS MAISONS ET BALCONS FLEURIS : ENVELOPPE BUDGETAIRE POUR LA REMISE DES PRIX 2006

A l'unanimité, l'assemblée municipale décide d'allouer une enveloppe d'un montant de 468 € pour récompenser les lauréats du Concours des Maisons et balcons fleuris.

X – MAISON DE LA PETITE ENFANCE : RECONDUCTION DE LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DE MADAME MONTCUIT

A l'unanimité, l'assemblée municipale décide de reconduire l'accompagnement professionnel de Mademoiselle Elodie BREARD, responsable de la Crèche Halte Garderie à raison de 35 h.

La rémunération sera de 25€ l'heure.

XI – REGIE COMMUNALE : INDEMNITE DE REGISSEUR

A l'unanimité, l'assemblée municipale a décidé d'allouer une indemnité annuelle de 320 € à Madame Catherine LOMET, agent administratif qualifiée, régisseur en remplacement de Madame Sophie CHAMBRAUD.

XII – INDEMNITES DE CONSEIL CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL

A l'unanimité, A la demande de Monsieur LEROUTIER, Trésorier Principal, qui a dû s'absenter pour cause de maladie, l'assemblée municipale donne son accord pour répartir entre lui et Monsieur PARIS, son adjoint, l'indemnité de conseil concours du receveur Municipal, versée en fin d'année.

XIII – OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LES AGNELETS ET A LA TRIPLETTE

A l'unanimité, l'assemblée municipale décide d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association les Agnelets pour les aider à organiser une randonnée qui se déroulera le 15 octobre 2006.

XIII bis - OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LA TRIPLETTE D'AGNEAUX

A l'unanimité, l'assemblée municipale décide d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association la triplète d'Agneaux pour les aider à financer les frais occasionnés lors de l'organisation des championnats de France de pétanque.

XIV – AUGMENTATION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2006/2007

A l'unanimité, l'assemblée municipale a décidé d'appliquer le tarif du restaurant scolaire comme suit :

		Tarifs 05/06	+ 2 %	Tarifs 06/07
Enfants d'Agneaux	1er enfant	3,46 €	3,529	3,53 €
	2è enfant	2,95 €	3,009	3,01 €
	3è enfant	2,60 €	2,652	2,65 €
Familles d'Agneaux à faibles revenus détentrices de la carte loisirs (délivrée par la CAF ou la MSA)	1er enfant	2,94 €	2,999	3,00 €
	2è enfant	2,60 €	2,652	2,65 €
	3è enfant	2,08 €	2,122	2,12 €
Hors Commune	1er enfant	3,46 €	3,529	3,53 €
	2è enfant	3,46 €	3,529	3,53 €
	3è enfant	3,46 €	3,529	3,53 €

XV – ESPACE PUBLIC MULTIMEDIA : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE EN PLACE SUR LES SITES DE LA MEDIATHEQUE ET DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

A l'unanimité, l'assemblée municipale autorise le Maire à signer la convention des Espaces Publics Multimédia Communautaires pour l'implantation de deux sites (Médiathèque et Centre de Loisirs Sans Hébergement) sur le territoire agnelais.

XVI – ASSOCIATION AGNEAUX CULTURE LOISIRS : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

A l'unanimité, l'assemblée municipale autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition de locaux entre la collectivité et l'association Agneaux Culture Loisirs.

XVII – REMPLACEMENT DE MONSIEUR HOREL : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE OU D'AGENT DE MAÎTRISE QUALIFIE OU D'AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL

A l'unanimité, l'assemblée municipale donne son accord pour la création d'un poste d'agent de maîtrise ou d'agent de maîtrise qualifié afin d'y nommer le remplaçant de Monsieur Michel HOREL, agent de maîtrise principal, qui fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} décembre 2006.

XVIII – DEPOT ET SIGNATURE DU PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF DE LA MEDIATHEQUE

A l'unanimité, (l'opposition s'abstenant) l'assemblée municipale autorise le Maire à déposer une demande de permis de construire modificatif concernant les travaux de deux salles de réunions au rez de chaussée du bâtiment de la médiathèque et de signer toutes les pièces relatives à

cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CHAIGNON : *« Monsieur le Maire : concernant les associations, il est inadmissible qu'une association telle que « Protection de l'Étang et du Bois Sainte-Marie » n'ait pas pu participer au forum des associations ».*

Monsieur MÉTRAL : *« En effet, j'ai reçu une lettre de la Présidente dont le contenu est très désobligeant. Le forum a beaucoup de succès et toutes les associations n'ont pas pu y assister faute de place. Nous avons donc privilégié les associations culturelles et sportives que nous aidons financièrement pour l'organisation des projets qu'elles mettent en œuvre sur la Commune. Cela étant, je tiens à vous redire que le bois Sainte-Marie est privé et aujourd'hui interdit d'accès. La Municipalité n'a pas aujourd'hui retenu le projet de l'acquérir au prix de 5€ le m² comme le demande le propriétaire. A l'époque la Collectivité en avait proposé un prix raisonnable correspondant au service des domaines, les propriétaires ont refusé ».*

COMMUNICATIONS DIVERSES

En vertu de la délibération prise le 16 juillet 2002 donnant délégation au Maire, les conseillers municipaux ont reçu les copies des cinq décisions prises les :

- 7 juin 2006 - Modification de la décision n°6/2003 portant sur la création d'une régie de recettes et de deux sous régies pour encaisser les produits des services communaux
- 20 juillet 2006 - Modification de l'arrêté de nomination d'un régisseur pour la régie de recette créé auprès de la commune d'Agneaux.
- 15 septembre - Signature de deux conventions entre la collectivité d'Agneaux et le curé de la paroisse Saint Jean Baptiste.
- Signature d'une convention de dépôt d'objets d'art auprès de Conseil général de la Manche.
- Location des verres pour les manifestations (vins d'honneur) organisés dans les salles communales à l'initiative des particuliers ou des associations.

Les dates des prochaines réunions du Conseil Municipal seront les :

- 9 novembre 2006 à 20h30
- 14 décembre 2006 à 20h30

Les dates des prochaines réunions des commissions municipales seront les :

- 11 octobre 2006 à 19h00 : Urbanisme
- 11 octobre à 20h30 : Affaires culturelles

A été remis :

- Le Compte rendu du CCAS du 28 août 2006

Monsieur MÉTRAL informe l'assemblée de la réunion de coordination qui a eu lieu le jeudi 28 septembre avec les adjoints concernés, Messieurs LEMETAYER et SIMON, les services (CCASL – DDE - FRANCE TELECOM – EDF) et le société AKERYS PROMOTION pour présenter le nouveau programme de logements « La Résidence des papillons » qui sera située rue de Villechien et rue de la Vignette, à la place de l'ancien hypermarché LECLERC.

Présentation du site Internet Communal

- Monsieur DUGUEY présente le site Internet Communal qui sera mis en ligne très prochainement.

La séance est levée à 22h15

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué
Jean-Yves LEMETAYER